

atomique, où l'on mentionne 7 ou 8 pays qui ont collaboré aux travaux de recherches et de découverte? Comme on ne rappelle pas le rôle important joué par le Canada, le ministre voudrait-il s'enquérir de la raison pour laquelle on a omis le nom du Canada?

Le très hon. C. D. HOWE (ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements): Je n'ai pas vu le film et je n'en ai pas pris connaissance, mais je serai fort aise de m'enquérir.

LIGNES AÉRIENNES TRANS-CANADA

CONGÉDIEMENT DE PILOTES ET DE MÉCANICIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. RALPH MAYBANK (Winnipeg-Sud-Centre): J'aimerais également poser une question au ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements. Samedi, les journaux de Winnipeg rapportaient qu'un grand nombre d'employés des Lignes aériennes Trans-Canada ont été congédiés. Le ministre a-t-il été mis au courant de la chose, et peut-il nous faire une déclaration à ce sujet?

Le très hon. C. D. HOWE (ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements): Je sais que les Lignes aériennes Trans-Canada, qui ont exécuté un vaste programme de formation de pilotes et de mécaniciens, sont d'avis qu'on a ainsi entraîné plus d'hommes qu'il n'en faut immédiatement. On en a donc renvoyé un certain nombre chez eux avec l'entente que des listes de priorités avaient été établies, et qu'on les rappellerait aussitôt qu'on aurait besoin d'eux. Cependant, le comité des chemins de fer et de la marine marchande de l'Etat doit se réunir demain, alors que le président et les hauts fonctionnaires des Lignes aériennes Trans-Canada seront présents. L'honorable député pourra sans doute y obtenir de plus amples renseignements.

LA HOUILLE

EMPLOI DE LOCOMOTIVES À MOTEUR DIESEL— EFFETS SUR LA VENTE DU CHARBON NÉO-ÉCOSSAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. LIONEL CHEVRIER (ministre des Transports): L'honorable représentant de Cumberland (M. Black) demandait jeudi dernier si les locomotives à vapeur dans l'île du Prince-Edouard allaient être remplacées par des locomotives à moteur diesel et s'il est exact que le ministère est à faire l'essai de puissants moteurs diesel entre Montréal et Halifax.

[M. Reid.]

Or les chemins de fer Nationaux du Canada m'informent qu'ils s'apprentent à remplacer par des locomotives diesel électriques, les locomotives présentement en usage dans sa division insulaire. La compagnie compte ainsi non seulement réaliser des économies mais ne plus employer le bac transbordeur de l'île du Prince-Edouard pour transporter des wagons chargés de houille à locomotive. Le changement ne diminuera cependant pas appréciablement le nombre des cheminots dans l'île. Même en envisageant la question au point de vue de la production houillère néo-écossaise, la substitution de locomotives diesel aux locomotives à vapeur sera pour le moment sans effet sur cette production étant donné que la compagnie est prête à acheter toute la houille que pourront lui offrir les mines des Provinces maritimes. D'ailleurs, même si la situation revenait aux conditions d'avant-guerre, la quantité en cause ne pourrait être supérieure à un et demi pour cent de la quantité de houille que la compagnie doit se procurer dans les mines des Provinces maritimes.

Pour ce qui est de la seconde partie de la question, la direction du National-Canadien nous informe que la division électro-motrice de la General Motors, qui construit des moteurs diesel, a mis une de ses nouvelles locomotives diesel électrique à la disposition du chemin de fer pour qu'il en fasse l'essai. Celle-ci compte donc procéder à ces essais, en juin, sur la ligne principale entre Toronto, Montréal et Halifax. Les techniciens de la compagnie observeront attentivement la marche et le fonctionnement de cette machine sans aucun engagement de la part de la compagnie et la locomotive sera retournée à ses propriétaires à la conclusion des essais.

M. BLACK (Cumberland): Cette ligne de conduite tend à ruiner un des meilleurs marchés que nous ayons en Nouvelle-Ecosse pour notre houille. C'est un autre pas vers la ruine de ce marché...

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

L'hon. M. CHEVRIER: Si l'honorable député avait écouté la réponse, il aurait constaté que rien de tel ne se produira.

CONSEIL DU ROI

FÉLICITATIONS À L'HONORABLE DÉPUTÉ DE KINDERSLEY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. A. TUCKER (Rosthern): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant de Kindersley vient d'être nommé Conseil du Roi, et à titre de collègue de la Saskatchewan je tiens, au nom de la Chambre, à le féliciter de cet honneur si bien mérité.